



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/EX(37)/2
11 mai 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-septième réunion directive
Genève, 26 juillet 2005

**ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED
EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1 – 3	3
I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE POLITIQUE GÉNÉRALE	4 – 5	3
II. QUESTIONS SECTORIELLES	6 – 81	4
A. Commerce international.....	6 – 43	4
1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP).....	6	4
2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.....	7 – 11	5
3. Autre assistance technique liée au commerce.....	12 – 18	6
4. Commerce, environnement et développement.....	19 – 24	8
5. Politiques de concurrence et de protection des consommateurs	25 – 27	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
6. Produits de base.....	28 – 33	10
7. Activités de formation.....	34 – 43	13
B. Développement des services.....	44 – 52	15
1. Programme relatif aux pôles commerciaux.....	44 – 45	15
2. Système douanier automatisé (SYDONIA)	46 – 47	15
3. Les TIC et le commerce électronique	48 – 49	16
4. Transport et transit	50	16
5. Le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)	51 – 52	16
C. Dette, financement et développement.....	53 – 81	16
1. Club de Paris	53	16
2. Appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales (G-24).....	54	17
3. Système de gestion et d'analyse de la dette	55 – 59	17
D. Investissement international et développement des entreprises	60 – 81	18
1. Analyse des questions relatives à l'investissement.....	62 – 65	19
2. Orientation et renforcement des capacités	66 – 77	19
3. Investissement et compétitivité des entreprises	78 – 80	22
4. Assurance	81	22

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le présent document, neuvième rapport d'une série adressée au Conseil depuis sa quinzième réunion directive, donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et présente brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents domaines relevant de son mandat. Il complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(35)/2, présenté en septembre 2004 à la trente-cinquième réunion directive du Conseil.
2. Dans sa résolution A/RES/59/254, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note avec satisfaction du soutien que les organismes des Nations Unies apportaient au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a demandé que ce soutien soit maintenu. À sa cinquante et unième session, le Conseil a décidé, dans sa conclusion concertée 480 (LI), que «la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, continuer de fournir des analyses et des conseils concernant le développement de l'Afrique, et de soutenir les pays africains dans leurs efforts pour mettre en œuvre les programmes du NEPAD, ainsi que pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire». La CNUCED, par l'intermédiaire de plusieurs de ses divisions et programmes, a continué à coopérer étroitement avec le secrétariat du NEPAD, aux activités duquel elle a apporté des contributions spécifiques, de même qu'aux travaux de son Comité directeur. La CNUCED a également présenté un rapport sur ses activités au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il soit incorporé dans le Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD. Les rapports des différents services interinstitutions ainsi que les contributions particulières des organisations du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD seront également présentés au Comité du programme et de la coordination (CPC) à New York.
3. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique vont d'une manière générale dans le sens des prescriptions du NEPAD telles qu'elles sont indiquées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 3 du document TD/B/EX(35)/2 présenté à la trente-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

4. Le secrétariat de la CNUCED a élaboré un rapport intitulé «Le développement économique en Afrique – Endettement viable: Oasis ou mirage?»¹, dont une synthèse a été présentée au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante et unième session. Il y procédait à une analyse technique de la question et montrait comment la dette des pays africains faisait obstacle à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015. Il indiquait aussi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés ne suffiraient pas à rendre l'endettement des pays africains viable et préconisait d'effacer la dette des pays les plus pauvres ou d'appliquer des critères différents dans l'analyse de la viabilité de l'endettement pour permettre à ces pays de sortir définitivement du

¹ UNCTAD/GDS/AFRICA/2004/1.

surendettement. Depuis la publication de ce rapport, le rapport de la Commission pour l'Afrique, créée par le Premier Ministre Tony Blair, et le rapport Sachs sur le Projet du Millénaire sont parvenus à la même conclusion, tant en ce qui concerne l'endettement de l'Afrique qu'au sujet de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires au continent pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

5. Les délibérations du Conseil sur ce point ont abouti à l'adoption de conclusions concertées dans lesquelles ce dernier s'est notamment félicité du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED en tant que contribution au débat sur la viabilité de l'endettement et a souligné que les analyses du degré d'endettement tolérable devraient intégrer un vaste ensemble de variables, y compris des facteurs spécifiques aux pays tels que leurs vulnérabilités.

II. QUESTIONS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. **Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)**

6. La deuxième phase du JITAP a débuté en février 2003 dans 16 pays africains avec l'appui des partenaires de développement. Le JITAP, exécuté par le CCI, la CNUCED et l'OMC, avait pour objet de collaborer étroitement avec les pays bénéficiaires en vue de renforcer leurs capacités au profit de leur intégration dans le système commercial multilatéral. Une équipe spéciale a été créée dans chacun des 16 pays bénéficiaires et a élaboré un descriptif de projet à l'issue d'intenses consultations nationales et sur la base des directives reçues des agents d'exécution sur le plan tant de la forme que du fond. L'élaboration, par les pays eux-mêmes, des descriptifs de projet contribue en soi au développement de leurs capacités. Des dossiers pratiques conçus pour faciliter le renforcement, par les pays eux-mêmes, de leurs capacités d'intégration dans le système commercial multilatéral ont été réalisés dans les domaines suivants: capacités institutionnelles relatives aux négociations commerciales et à l'élaboration d'une politique commerciale; centres de référence et points d'information sur le système commercial multilatéral; et stratégies d'exportation. Un guide des stratégies en matière de compétitivité et de diversification des exportations principalement constituées de produits de base a été mis au point à l'intention des pays africains afin de les aider à élaborer une stratégie globale pour lever les contraintes pesant sur l'offre et la compétitivité dans le secteur des produits de base et ainsi accroître leurs exportations. D'importantes activités de renforcement des capacités ont été menées pendant la période visée par le rapport. Essentiellement axées sur le développement des capacités de négociation et la participation effective aux négociations du Cycle de Doha, elles ont notamment pris les formes suivantes: a) aide à l'évaluation des incidences de l'ensemble de résultats de juillet et à la préparation des négociations, notamment par l'intermédiaire des comités nationaux interinstitutionnels, à l'intention desquels des séminaires ont été organisés au Bénin, au Kenya, en Mauritanie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie; vidéoconférences sur les thèmes de l'agriculture, de l'accès au marché pour les produits non agricoles et des services; b) fourniture de services consultatifs techniques sur les négociations du cycle de Doha au Botswana, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie; c) organisation en mai à Genève d'un atelier sur le renforcement des capacités de participer au système commercial multilatéral et sur l'intégration régionale en Afrique pour permettre un échange de vues entre les organisations prenant part au JITAP et les communautés économiques

régionales au sujet des difficultés rencontrées et des actions possibles dans ces domaines; d) organisation en juin, à l'occasion de la onzième session de la Conférence, d'une réunion de haut niveau entre les pays bénéficiaires du JITAP, les donateurs et les autres parties intéressées afin qu'ils échangent leurs points de vue concernant les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités aux fins de l'intégration dans le système commercial multilatéral, notamment au sujet de la contribution du JITAP au programme de travail de la CNUCED; et e) cours de formation aux techniques de négociation organisé en Ouganda en novembre 2004 avec quelque 30 participants provenant des pays anglophones bénéficiaires du JITAP. Un atelier similaire a été organisé en février 2005 à l'intention des pays francophones bénéficiaires du JITAP et a réuni 32 participants.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

7. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (Cadre intégré) est un programme auquel participent plusieurs organismes et donateurs et qui a pour but d'aider les pays les moins avancés à accroître leur participation à l'économie mondiale et, ce faisant, à renforcer leur croissance économique et leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Initialement prescrit par la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en décembre 1996, il est mis en œuvre par la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD.

8. En collaboration avec les autres organisations participantes, la CNUCED surveille la mise en œuvre du Cadre intégré, à ses différents stades, dans les 23 PMA africains bénéficiaires et leur fournit l'assistance nécessaire. Par exemple, elle collabore actuellement avec le CCI à la mise en œuvre d'un projet à Djibouti, en Guinée et à Madagascar, dont le financement est assuré au moyen du Guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré.

9. À la demande du Groupe de travail du Cadre intégré, la CNUCED a également organisé un atelier sous-régional à Kigali (Rwanda) du 18 au 21 octobre 2004 visant, à terme, à renforcer la capacité des PMA de participer activement à la mise en œuvre du Cadre intégré et d'en garantir l'efficacité grâce à l'engagement de toutes les parties intéressées nationales. Il faut pour cela que les PMA soient parties prenantes à la conception et à la réalisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC), que les priorités commerciales soient reflétées dans les plans nationaux de développement ou les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et que les capacités commerciales à développer en priorité soient déterminées en fonction des constatations et des recommandations établies à l'issue de ces études. Dix pays africains – Angola, Guinée, Malawi, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Tchad et Zambie – ont participé à l'atelier de Kigali.

10. En consultation avec les autres organisations participantes, les donateurs et les PMA, la CNUCED met actuellement au point un manuel sur le Cadre intégré qui servira de référence à toutes les parties prenantes et leur permettra de mieux comprendre le fonctionnement du Cadre intégré et de le mettre efficacement en œuvre pour obtenir des résultats concrets.

11. En collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base, la CNUCED met en œuvre un projet consacré à la garantie de la qualité et au renforcement de la compétitivité des exportations à l'intention des PMA africains.

3. Autre assistance technique liée au commerce

a) Aide aux négociations commerciales

12. Dans le cadre d'un projet destiné aux pays africains et financé par le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la CNUCED a fourni une assistance aux pays africains et à leurs organisations régionales axée principalement sur la fourniture de services consultatifs concernant les négociations relevant du Programme de Doha. Elle a coordonné le premier séminaire, organisé en octobre 2004 par le Bureau de l'Union africaine à Genève sur l'ensemble de résultats de juillet adopté par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004. Elle a également participé à l'atelier du Consortium pour la recherche économique en Afrique qui avait pour objet d'examiner les résultats des travaux de recherche entrepris et d'axer les futures orientations des recherches sur les thèmes préoccupant les pays africains. La CNUCED et le Consortium collaboreront à ces recherches et en diffuseront les résultats auprès des négociateurs commerciaux. La CNUCED a participé et largement contribué à deux manifestations: l'atelier technique et la réunion de réflexion de haut niveau organisés conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAfD) à Tunis en novembre 2004 pour débattre de l'ensemble de résultats de juillet. L'assistance fournie à la demande des pays africains a également consisté en ce qui suit:

- En février 2005, dans le cadre d'un projet financé par le PNUD-Kenya, la CNUCED a organisé et coordonné un symposium consacré aux négociations relevant du programme de travail de Doha ainsi qu'à d'autres négociations commerciales pour aider le Comité national sur l'OMC du Kenya à participer à la finalisation des modalités de l'ensemble de résultats de juillet.
- Un séminaire sur la compatibilité des accords de partenariat économique avec les règles de l'OMC a été organisé à Brazzaville à l'intention des décideurs congolais.
- Une assistance a été fournie aux États membres de l'Union du Maghreb arabe, avec pour thèmes les questions traitées à l'OMC, l'évaluation de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et le renforcement des mécanismes de coopération régionale.

b) Assistance aux pays en voie d'adhérer à l'OMC

13. La CNUCED a continué de fournir une assistance aux pays en voie d'adhérer à l'OMC, notamment le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Soudan, au titre de son Fonds d'affectation spéciale pour l'accession, financé par le Royaume-Uni et la Norvège. L'Algérie a reçu une assistance technique similaire financée par le PNUD. Cette assistance prenait essentiellement la forme de missions consultatives, d'activités de formation de responsables aux questions relevant de l'OMC, d'achats de matériel informatique et de services de consultants dans des domaines spécifiques pour aider l'équipe de négociation. Des missions consultatives techniques se sont rendues au Cap-Vert, en Éthiopie et au Soudan en vue de la première réunion du Groupe de travail de l'accession. La CNUCED a conseillé, formé et préparé les membres des équipes de négociation aussi bien sur le fond que sur les procédures, notamment au moyen d'exercices de simulation. Des sessions de formation intensives ont été organisées à Genève et dans les capitales des membres des équipes de négociation sur la façon d'aborder les réunions du Groupe

de travail de l'accession. La CNUCED a participé à un atelier sur l'adhésion, organisé conjointement avec l'OMC au Yémen, auquel ont participé le secteur privé et la société civile. Les pays bénéficiaires ont ainsi pu: a) mieux comprendre ce que recouvrait le processus d'adhésion; b) présenter leur aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur conformément aux directives de l'OMC tout en conservant leurs options en matière de politique de développement; c) participer plus activement au processus de leur adhésion; d) mieux comprendre ce que recouvre le statut de Membre de l'OMC et les avantages qui peuvent être tirés des dispositions des accords de l'OMC; et e) informer la société civile.

c) *Assistance aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)*

14. À l'échelle régionale, une assistance a été fournie aux pays ACP sous forme de services consultatifs et de documents techniques portant sur les moyens de faire face aux questions de développement soulevées par les négociations avec l'UE sur les accords de partenariat économique, ainsi que sur la dimension multilatérale de ces accords.

d) *Commerce des services et développement*

15. À la demande des pays africains et d'autres pays en développement, la CNUCED a fourni une assistance directe et personnalisée concernant l'approche fondée sur des demandes et des offres utilisée dans les négociations en cours au titre de l'AGCS ainsi que les travaux entrepris au sein des différents organes subsidiaires du Conseil du commerce des services de l'OMC. Par exemple, l'assistance relative à la présentation d'offres et de demandes et à l'élaboration des règles est fournie en continu. Avec le concours de la CNUCED, plusieurs études sectorielles ont été entreprises dans le courant de l'année, notamment au Kenya dans les secteurs du tourisme, des télécommunications et des services financiers. La CNUCED a soutenu le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et d'autres organisations régionales dans leurs efforts pour libéraliser le commerce des services dans le cadre de l'intégration économique et des négociations commerciales multilatérales.

e) *Préférences, commerce Sud-Sud et accords commerciaux régionaux et mondiaux*

16. La CNUCED soutient le troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), lancé à la onzième session de la Conférence et auquel participent 14 pays africains. Le potentiel des échanges Sud-Sud s'est considérablement développé et il a été convenu, à la onzième session de la Conférence, d'accorder un traitement préférentiel et différencié aux PMA dans le cadre des négociations sur le SGPC. Les nombreux PMA africains qui n'ont pas pris part aux précédents cycles ont jusqu'au mois de juillet 2005 pour participer aux nouvelles négociations.

17. La CNUCED a aidé la SADC dans ses négociations sur la création d'une zone de libre-échange pour les marchandises dès 1997 et l'assiste aujourd'hui dans l'élaboration d'un accord sur le commerce des services². Elle contribue à la mise au point d'une stratégie commune globale de commerce et de développement pour les pays membres de l'Union douanière

² Cette assistance a été expressément demandée par les Ministres du commerce des pays membres de la SADC.

d'Afrique australe (SACU) et à l'évaluation de l'impact des accords sur les services conclus avec d'autres partenaires commerciaux. La CNUCED a, dans ce cadre, participé à la réunion ministérielle de la SACU qui a eu lieu à Windhoek (Namibie) en novembre 2004. Elle aide également le COMESA à évaluer les incidences du commerce des services avec l'UE au titre de l'Accord de Cotonou.

18. La CNUCED a aidé le Groupe des 77 et la Chine à organiser un forum de haut niveau sur le commerce et l'investissement, qui s'est déroulé à Doha (Qatar) en décembre 2004 et auquel ont participé plusieurs pays africains.

4. Commerce, environnement et développement

19. La CNUCED aide les pays africains à gérer les interactions entre commerce et environnement à travers trois programmes clefs: l'Équipe spéciale pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement; l'Initiative BioTrade et le Mécanisme pour un développement propre.

a) Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement

20. En 2004, un certain nombre d'activités de coopération technique ont été menées en Afrique dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement. Ces activités ont été conçues sur la base des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités définis par les représentants des ministères du commerce et de l'environnement de 18 pays à l'occasion de l'atelier organisé au Cap en mai 2003 à l'intention des pays africains anglophones. En juillet, l'Équipe spéciale a organisé à Nairobi (Kenya) un atelier de formation sur l'évaluation intégrée à l'intention des pays africains, destiné plus particulièrement à certains organismes de formation et de recherche et aux instances économiques et commerciales de ces pays. L'atelier a permis aux participants de mieux comprendre la notion d'évaluation intégrée et d'examiner les moyens de la mettre en pratique dans les pays africains.

21. Aux mois de septembre et d'octobre 2004, l'Équipe a procédé, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, à des consultations nationales multilatérales avec des représentants des ministères du commerce, de l'environnement et de l'agriculture ainsi que du secteur de l'agriculture biologique, afin d'examiner la possibilité de lancer un projet destiné à promouvoir l'agriculture biologique et le commerce des produits qui en sont issus en Afrique de l'Est. Des consultations ont en outre eu lieu le 26 septembre 2004 à Nairobi avec le groupe régional des normes dans le cadre du projet de promotion des exportations africaines de produits issus de l'agriculture biologique (EPOPA), avec la participation de membres des réseaux privés d'agriculture biologique des trois pays susmentionnés. D'autres consultations avec des représentants du secteur ont été menées dans le cadre de la Conférence sur l'agriculture biologique et la biodiversité³ et de la Conférence sur le café issu de l'agriculture biologique⁴ organisées par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

³ Nairobi, septembre 2004.

⁴ Kampala, octobre 2004.

La conception du projet a été modifiée en fonction des observations recueillies au cours de ces consultations, et la mise en œuvre devrait commencer en 2005.

22. Du 8 au 10 novembre 2004, un séminaire régional sur le commerce, l'environnement et le développement à l'intention des pays africains lusophones a été organisé à Luanda (Angola) et a réuni quelque 70 participants angolais ainsi que des représentants des ministères du commerce et de l'environnement du Cap-Vert, du Mozambique et de Sao-Tomé-et-Principe.

b) Initiative BioTrade

23. L'Afrique possède une biodiversité particulièrement riche et aspire à exploiter ses richesses naturelles de manière durable. À la onzième session de la Conférence ainsi qu'à la neuvième session qu'a récemment tenue la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base de la CNUCED, le Groupe africain s'est félicité des travaux entrepris jusqu'à présent dans le cadre de l'Initiative BioTrade de la CNUCED afin de développer un secteur nouveau et dynamique pour les produits (fibres naturelles, plantes médicinales, fruits exotiques et produits naturels utilisés dans les industries pharmaceutique et cosmétique) et les services (écotourisme) issus de la biodiversité. Le premier programme national de l'Initiative BioTrade sur le continent africain est en cours d'exécution en Ouganda. Dans sept autres pays d'Afrique australe, des entreprises communautaires ont bénéficié d'évaluations sectorielles axées sur des produits particuliers ainsi que du développement des capacités dans le domaine de l'offre.

c) Mécanisme pour un développement propre

24. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) établi en vertu du Protocole de Kyoto, qui est entré en vigueur le 16 février 2005, illustre l'interaction qui existe entre les objectifs en matière de commerce, de développement durable, d'investissement et d'environnement et donne un exemple de l'assistance fournie aux pays africains par la CNUCED à cet égard. En dépit des immenses perspectives qu'offre le Mécanisme à l'Afrique du point de vue de la mise en œuvre de projets dans des domaines tels que l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, les transports et le reboisement, la région est pénalisée, faute de moyens pour mettre à exécution ses propres projets. La CNUCED s'efforce d'attirer de nouveaux investissements dans les pays africains dans les secteurs de la production d'énergie, des transports, des technologies de piégeage du dioxyde de carbone et des mesures d'adaptation en renforçant les capacités liées à l'élaboration de projets au titre du Mécanisme. Par exemple, la CNUCED a mis en route un projet pilote en République-Unie de Tanzanie, financé par la Norvège, qui a permis au Gouvernement tanzanien d'élaborer et de publier un guide national de la mise en œuvre du MDP. Ce guide définissait les grands principes du lancement et de la mise en œuvre de projets au titre du Mécanisme et a contribué à améliorer la capacité du pays d'attirer des investissements dans ce secteur. L'expérience positive de la République-Unie de Tanzanie pourrait facilement être renouvelée dans d'autres pays africains et pays les moins avancés.

5. Politiques de concurrence et de protection des consommateurs

25. En collaboration avec le Ministère des finances de l'Angola, la CNUCED a organisé, du 26 au 30 janvier 2004 à Luanda, un cours de formation sur l'application du droit de la concurrence à l'intention de hauts fonctionnaires et d'experts de la concurrence. Un atelier

national sur la politique de concurrence organisé par la CNUCED et le Ministère du commerce et de l'industrie du Botswana à l'intention des experts de la concurrence s'est déroulé les 5 et 6 février 2004 à Gaborone. Organisé conjointement par la CNUCED et le Ministère du commerce et de l'industrie du Lesotho, un atelier national sur la concurrence visant à dresser, avec des responsables gouvernementaux, la carte économique et l'inventaire législatif du pays ainsi qu'à définir une politique de concurrence s'est déroulé le 11 août 2004 à Maseru. En coopération avec le Gouvernement sud-africain et avec le soutien financier de l'Allemagne, la CNUCED a organisé un stage intensif sur l'application du droit de la concurrence qui s'est déroulé à Pretoria du 1^{er} au 7 décembre 2004. Un stage sur le droit et la politique de la concurrence a été organisé par la CNUCED et le Ministère du commerce et du développement du secteur privé du Malawi du 9 au 11 décembre 2004 à Blantyre.

26. En ce qui concerne la coopération régionale, la CNUCED a assisté les États membres du COMESA dans l'élaboration d'une législation sur la concurrence et contribué à l'application des textes législatifs récemment adoptés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Elle a également élaboré un projet d'accord visant à définir une politique régionale de concurrence pour les États membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU).

27. Un atelier régional sur le droit et la politique de la concurrence destiné aux pays arabes membres de l'Organisation de la Conférence islamique a été organisé en collaboration avec la Banque islamique de développement les 27 et 28 avril 2004 à Khartoum (Soudan). Du 10 au 12 mai 2004, une conférence sur la politique de concurrence, la compétitivité et l'investissement, organisée conjointement avec la Banque mondiale et cofinancée par la Commission européenne, s'est déroulée à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) avec des participants provenant de pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est. Une réunion de travail visant à examiner la possibilité de mettre en place un cadre de coopération entre les États membres de la SACU dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles a été organisée à Maseru les 9 et 10 août 2004 par la CNUCED et le Ministère du commerce et de l'industrie du Lesotho à l'intention des représentants de cinq pays d'Afrique australe. À la demande de sept pays africains (Afrique du Sud, Kenya, Malawi, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), et en coopération avec le Gouvernement zambien, la CNUCED a organisé, en octobre 2004, un séminaire à l'intention des juges et des procureurs sur l'application du droit de la concurrence ainsi qu'un cours de formation sur les procédures d'enquête et la collecte de preuves dans les affaires de concurrence.

6. Produits de base

28. La plupart des pays tributaires de produits de base étant situés en Afrique, les activités réalisées dans ce secteur sont primordiales pour le continent. À sa neuvième session, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (mars 2005) a examiné le rôle que le commerce et l'investissement jouent en vue de faciliter l'entrée sur les marchés des produits de base. Les documents élaborés pour cette réunion⁵, ainsi que pour la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: Mécanismes novateurs de financement⁶, faisaient tous deux référence à l'expérience de

⁵ TD/B/COM.1/72.

⁶ TD/B/COM.1/EM.24/3.

pays africains et en tiraient des enseignements. En 2004, la CNUCED a dispensé plusieurs cours de formation en Égypte et en Tunisie sur le financement des produits de base. Elle contribue également au développement des relations Sud-Sud dans le secteur bancaire dans le but de faciliter le commerce Sud-Sud des produits de base.

29. Dans le cadre d'un projet visant à améliorer la viabilité du secteur cotonnier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, un projet de rapport a été élaboré et examiné lors d'une réunion sous-régionale qui s'est tenue à Bamako les 28 février et 1^{er} mars, en présence de quelque 80 participants représentant des organismes publics ou non gouvernementaux – appartenant notamment au secteur privé – et provenant de pays de la région et du reste du monde. Cette réunion a été organisée par la CNUCED en coopération avec le Comité consultatif international du coton et le Fonds commun pour les produits de base, et généreusement accueillie par le Gouvernement malien. Ses conclusions, qui reflètent les priorités des pays participants⁷, devraient aider les gouvernements à élaborer des politiques adaptées et servir de lignes directrices pour les projets d'assistance technique correspondants. La CNUCED a également pris activement part aux discussions consacrées à la mise en œuvre de la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

30. La CNUCED aide les pays d'Afrique à mettre en place une bourse de commerce panafricaine, constituant l'un des piliers de l'intégration africaine telle qu'elle est définie à l'article 46, chapitre VIII, du Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté économique africaine. La création de cette bourse de commerce permettra d'améliorer considérablement les conditions de commercialisation et de financement des produits de base en Afrique, notamment pour le commerce national et intra-africain. Un plan d'action a été élaboré, et des discussions sont actuellement en cours sur sa mise en œuvre, si possible courant 2005.

31. La neuvième Conférence sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique se tiendra à Maputo, au Mozambique, du 31 mai au 3 juin 2005. Avec plus de 600 participants provenant de plus de 50 pays, cette conférence constitue désormais la plus grande réunion annuelle organisée en Afrique dans le secteur de l'énergie. En outre, un atelier de travail sur le financement des gisements marginaux, qui a eu lieu à Abuja, au Nigéria, les 20 et 21 avril 2005, avait pour objectif de chercher des solutions possibles aux problèmes faisant obstacle à l'augmentation de la part des entreprises locales dans le secteur gazier et pétrolier. D'autre part, la CNUCED s'efforce activement de résoudre les problèmes découlant de l'instabilité des cours du pétrole sur les pays africains importateurs et exportateurs de pétrole.

32. Une plate-forme électronique mondiale est désormais disponible sur Internet: le portail INFOCOMM⁸ présente des informations à jour sur 20 secteurs de produits de base, dont la plupart présentent un intérêt direct pour les pays d'Afrique. Le programme de coopération technique INFOCOMM prévoit de mettre des outils interactifs directement à la disposition des PMA intéressés, afin de répondre aux demandes formulées auprès de la CNUCED par des PMA d'Afrique comme le Libéria et la Guinée.

⁷ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad et Togo.

⁸ www.unctad.org/infocomm.

33. Les autres activités mises en œuvre par la CNUCED sont les suivantes:

- Un projet relatif aux coûts de mise en conformité aux normes de sécurité agroalimentaire et SPS visait à identifier et à quantifier auprès d'un groupe représentatif de PMA africains les coûts de mise en conformité pour les fruits tropicaux et à proposer des solutions à ce problème. Un projet de rapport déjà élaboré servira de base aux discussions des deux ateliers qui doivent se tenir en République-Unie de Tanzanie et au Mozambique.
- Un atelier s'est déroulé sur le développement des capacités relatives à la transparence du marché et au commerce dans le secteur du cacao au Cameroun⁹, suivi d'un séminaire consacré à l'information sur les marchés dans le secteur des produits de base.
- Un guide théorique et pratique sur les stratégies de diversification et de compétitivité pour les exportations de produits de base a été élaboré pour les pays d'Afrique bénéficiaires du JITAP et soumis à des experts des 16 pays concernés lors de deux ateliers régionaux (l'un pour les pays anglophones et l'autre pour les pays francophones) en 2004. Des essais sur le terrain auront lieu dans trois PMA d'Afrique de l'Ouest et porteront sur des produits de base susceptibles de connaître un essor commercial régional le long du couloir de l'Afrique de l'Ouest.
- Au Sénégal, la CNUCED a participé et contribué en février 2005 au «Forum du Dakar agricole», destiné à examiner les perspectives de développement et d'expansion de l'agriculture africaine.
- En collaboration avec la CEA, la CNUCED a élaboré, en 2004, des documents pédagogiques sur la gestion des richesses minérales et leur rôle dans le développement socioéconomique.
- Un projet de concertation sur les industries minières en République-Unie de Tanzanie a pour objectif d'intégrer les considérations relatives au secteur minier dans les programmes de réduction de la pauvreté et d'élaborer pour ce secteur des stratégies plus adaptées aux problèmes de réduction de la pauvreté.
- La CNUCED a été invitée, avec trois autres institutions, à participer à la mise en œuvre du Plan d'action relatif aux produits de base de l'Union européenne, dont l'objectif principal consiste à développer et diversifier le secteur africain des produits de base et qui devrait entrer en vigueur en 2005.

⁹ À Kribi, Cameroun, en septembre 2004.

7. Activités de formation

a) *Renforcement des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines*

34. Le cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, TRAINFORTRADE et l'Institut virtuel sur le commerce et le développement sont les trois programmes complémentaires de la CNUCED qui, par le biais de la mise en valeur des ressources humaines, visent à renforcer les capacités nationales et régionales d'élaborer, de négocier et d'appliquer des politiques et de consolider les compétences commerciales, en particulier dans les PMA.

Cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale

35. Le premier cours régional sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale destiné à l'Afrique, qui s'inscrit dans le cadre de cours de formation organisés par la CNUCED en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok adopté à la dixième session de la Conférence, s'est tenu à l'Université de Maurice du 26 janvier au 11 février 2004. Six mois après la fin de ce premier cours, le secrétariat de la CNUCED a demandé aux 25 participants provenant de divers pays d'Afrique (choisis parmi plus de 50 candidats) et à leurs supérieurs hiérarchiques dans les ministères concernés de répondre à un formulaire d'évaluation qui mesurait l'impact que ce cours avait eu sur leur carrière professionnelle et ce qu'il leur avait apporté dans l'exercice de leurs fonctions au sein de leur ministère. Cinquante pour cent des participants et des superviseurs ont répondu au questionnaire, dont les résultats ont été analysés début 2005.

36. S'agissant de l'impact du cours sur leur carrière professionnelle, tous les participants qui ont répondu ont confirmé qu'ils comprenaient mieux les questions complexes qui se posaient sur la scène économique internationale et leur interdépendance. Deux professeurs de l'Université de Maurice ont indiqué qu'ils utilisaient les documents pédagogiques de la CNUCED dans leur programme de troisième cycle sur le commerce international et les entreprises internationales. Tous les participants et superviseurs ont affirmé que le cours avait été directement utile aux tâches dont les fonctionnaires s'acquittent dans les capitales et les superviseurs ont indiqué qu'ils seraient favorables à ce que d'autres collègues assistent à de futurs cours.

TRAINFORTRADE

37. Le projet de renforcement des capacités de formation à certaines questions économiques internationales, qui porte notamment sur l'enseignement à distance dans des domaines clefs de l'économie internationale, a été évalué en 2004. Des programmes d'enseignement à distance sur les accords internationaux d'investissement et sur les négociations et la diplomatie commerciales ont été élaborés et mis en œuvre au Bénin, au Cameroun, en Guinée, au Mali et au Togo, en assurant notamment la formation de formateurs. Les auteurs de l'évaluation se sont félicités de l'utilisation novatrice des TIC et de la manière dont l'enseignement à distance avait permis de réduire les coûts de formation et de toucher davantage de participants.

38. Le programme TRAINFORTRADE met l'accent sur la formation régionale. Les organisations régionales de pays en développement se sont réunies du 15 au 19 mars 2004

à Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) pour examiner cette approche de la formation dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement des TIC. Cette réunion avait été organisée par TRAINFORTRADE avec le soutien de la Chambre de commerce de Las Palmas, du Cabildo de Gran Canaria et de la Fundación Puertos de Gran Canaria. À la suite de cette réunion, plusieurs groupements d'intégration régionale d'Afrique, notamment la CEMAC, la CEDEAO, l'IGAD, l'UEMOA, la SADC et l'UMA ont demandé l'assistance de la CNUCED pour élaborer des programmes conjoints de formation et de renforcement des capacités dans des domaines clés du commerce et de l'investissement.

39. Parmi les autres activités s'inscrivant dans le cadre du programme TRAINFORTRADE figuraient la participation et la contribution au «Consultative meeting on trade, investment and capacity building interventions in Sub-Saharan Africa», organisé au Zimbabwe par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.

40. Suite à la réunion internationale de haut niveau d'experts sur la contribution du tourisme durable au développement organisée en préparation de la onzième session de la Conférence à Lisbonne en mars 2004, TRAINFORTRADE a participé à la définition de programmes intégrés d'assistance technique, en particulier pour les gouvernements de l'Angola, de Madagascar, du Mali et de Zambie ainsi que pour le COMESA, l'UMA et l'UEMOA. En 2004, il a participé à une mission d'enquête au Bénin qui a débouché sur l'élaboration d'un projet intégré d'assistance technique de la CNUCED pour le développement du tourisme durable, notamment concernant la mise en valeur des ressources humaines.

41. En septembre 2004, des représentants de communautés portuaires d'Angola, du Bénin, du Cameroun, du Cap-Vert, de la Guinée, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie se sont rencontrés à Genève pour évaluer les activités portuaires du programme TRAINFORTRADE et définir des priorités pour 2005. Cette année, un cycle de formation sur la gestion portuaire moderne destinée aux administrateurs de ports a démarré au Cameroun, au Cap-Vert, en Guinée, au Sénégal, au Togo et en Tunisie. Il débutera en Angola et au Bénin pendant le seconde semestre 2005.

L'Institut virtuel du commerce et du développement

42. En juin 2004, à sa onzième session, la Conférence a lancé l'Institut virtuel sur le commerce et le développement en tant que nouveau partenariat multipartite visant à renforcer l'enseignement et la recherche en matière de commerce international et de développement dans les établissements universitaires des pays membres. Deux universités africaines, à savoir l'Université de Maurice et l'Université de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) étaient parmi les membres fondateurs de l'Institut. Elles ont bénéficié des compétences et des travaux de recherche de la CNUCED ainsi que de l'appui personnalisé de l'équipe de l'Institut virtuel à l'élaboration de leurs cours. Un bon exemple est le nouveau cours de maîtrise sur la gestion de la politique commerciale qui sera prochainement lancé par l'Université de Dar es-Salaam. La CNUCED a participé à la conception technique et pédagogique de ce cours et à la formation des formateurs chargés de son enseignement. L'Université de Maurice a reçu des conseils et des observations sur le matériel pédagogique relatif à la mondialisation et aux négociations. Des discussions sont engagées avec plusieurs autres universités africaines au sujet de leur participation éventuelle à l'Institut virtuel.

b) Renforcement des capacités grâce aux applications électroniques*L'initiative en matière de tourisme électronique*

43. En 2004, à la onzième session de la Conférence, le secrétariat a lancé l'initiative en matière de tourisme électronique, qui est un programme d'assistance technique visant à promouvoir l'utilisation des TIC dans le secteur du tourisme afin d'aider les pays en développement à exploiter leurs ressources touristiques eux-mêmes et à disposer d'une plus grande économie en vue de créer et de promouvoir leur propre marque. Cette initiative répond à une forte demande des pays en développement. Depuis juin 2004, l'Angola, le Bénin et la Mauritanie, ainsi que l'UMA ont formulé des requêtes d'assistance technique. Les Gouvernements de Madagascar, du Mali, de Maurice, du Sénégal, du Soudan et de la Zambie, ainsi que le COMESA et l'UEMOA ont manifesté leur intérêt pour cette initiative.

B. Développement des services**1. Programme relatif aux pôles commerciaux**

44. Le NEPAD reconnaît officiellement dans le Programme relatif aux pôles commerciaux un outil important de développement. Actuellement, 21 pôles commerciaux fonctionnent en Afrique. Des discussions portant sur une future coopération avec le NEPAD ont été engagées conjointement avec le pôle commercial de Pretoria.

45. La CNUCED apporte une assistance aux pôles commerciaux sous forme de conseils sur la mise en œuvre du concept de pôle commercial ainsi que de services consultatifs élaborés soit par la Fédération internationale des pôles commerciaux soit par ses partenaires (CCI, CEE-ONU, OMC, Banque mondiale, Centre néerlandais pour la promotion des importations en provenance des pays en développement et des multinationales) à l'intention des petites et moyennes entreprises.

2. Système douanier automatisé (SYDONIA)

46. Le SYDONIA est installé dans plus de 30 pays d'Afrique. Nombre d'entre eux utilisaient déjà l'ancienne version du système (version 2) et achèvent leur passage à SYDONIA++. Ce système est mis en œuvre et opérationnel au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Congo, en Éthiopie, au Gabon, au Malawi, en Namibie, au Rwanda, au Soudan, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe, tandis que les projets d'assistance technique au passage à SYDONIA++ se poursuivent au Burundi, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Togo. Des missions visant à étudier la possibilité de passer à la version 2 du SYDONIA++ ont été réalisées en Guinée et en Guinée-Bissau. La plupart de ces projets sont directement financés par le gouvernement sur son propre budget, ce qui témoigne de l'engagement et des avantages réels que le système peut procurer.

47. SYDONIAworld, qui représente la première étape de l'application au système douanier africain des technologies les plus modernes reposant sur le Web, est en cours d'installation en Côte d'Ivoire.

3. Les TIC et le commerce électronique

48. La CNUCED a participé à la première «African Conference on the Digital Commons», organisée par l'Université du Cap occidental, le Cap (Afrique du Sud, janvier 2004), dans le cadre de ses travaux sur les logiciels libres. Elle a aidé la African Free and Open Source Foundation (FOSSFA) à élaborer un plan d'action et une charte.

49. En novembre 2004, une mission portant sur l'analyse des besoins a été menée afin de recenser les possibilités de coopération entre la CNUCED et la région de la SADC concernant l'utilisation des TIC aux fins du développement économique. Le même mois, la CNUCED a aussi été invitée par l'UMA à examiner des stratégies visant à renforcer les capacités des États membres dans les domaines du commerce électronique, du tourisme électronique, de l'investissement et des statistiques. L'UMA et la CNUCED présenteront prochainement un descriptif de projet aux donateurs afin de trouver un financement.

4. Transport et transit

50. En novembre 2004, la CNUCED a organisé une réunion d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit, au cours de laquelle les couloirs d'Afrique australe ont été présentés comme de bons exemples à suivre pour d'autres sous-régions. En juin 2004, la CNUCED a lancé un projet – financé par le compte pour le développement de l'ONU – dont l'objectif a été de doter les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit de la capacité de concevoir et d'appliquer durablement des accords régionaux de commerce et de facilitation des transports. Le couloir TransCaprivi, qui relie notamment le port de Walvis Bay en Namibie et Lusaka en Zambie, a été choisi comme projet pilote en Afrique.

5. Le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)

51. La CNUCED a élaboré les modalités d'une étude de faisabilité portant sur la mise en place du système de suivi Road Tracker dans les couloirs routiers de transit d'Afrique de l'Ouest à la demande du secrétariat de l'UEMOA. Cette proposition a été approuvée lors d'une réunion tenue à Accra (Ghana), au cours de laquelle des représentants de la CEDEAO ont demandé que le SIAM soit étendu à tous les pays membres.

52. La CNUCED a envoyé des missions financées par la Banque africaine de développement au Burkina Faso, au Ghana, au Niger, au Mali et au Togo en octobre/novembre 2004, dont les rapports ont été remis au secrétariat de l'UEMOA. Une fois installé, le système permettrait de suivre et de contrôler les marchandises et les camions le long des principales routes grâce aux liaisons par satellite et d'améliorer les résultats et la rentabilité des transporteurs routiers. Géré au niveau régional et autonome, il associerait des organismes publics et privés.

C. Dette, financement et développement

1. Club de Paris

53. La CNUCED a continué d'aider les pays débiteurs d'Afrique et d'autres régions à préparer leurs négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale

dans le cadre du Club de Paris. Depuis le dernier rapport, six pays africains ont rééchelonné leurs dettes auprès de créanciers du Club de Paris. En avril 2004, l'Éthiopie a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée et, en mai 2004, a bénéficié d'une réduction de 90 % de la valeur actualisée nette du stock de sa dette, réduisant ainsi le montant de la dette due aux créanciers du Club de Paris de 1 087 millions à 153 millions de dollars É.-U. en valeur actualisée nette. Le Sénégal a atteint le point d'achèvement en avril 2004 et en juin 2004, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 94 millions de dollars É.-U. de dettes en valeur actualisée nette. Plusieurs créanciers bilatéraux publics ont exprimé leur intention d'aller plus loin dans l'annulation de la dette sénégalaise et de consentir un allègement plus poussé au plan bilatéral, dont le montant est estimé à 336 millions de dollars É.-U. environ en valeur actualisée nette. En juin 2004, l'approche adoptée au Sommet d'Evian a été utilisée pour examiner la dette du Gabon, qui a été jugée supportable à court terme dans l'analyse de la viabilité de l'endettement de ce pays. Par conséquent, seuls les dettes arrivant à échéance et les arriérés ont été pris en compte et un accord prévoyant le remboursement du montant global de la dette sur une période de 14 ans, comprenant un délai de grâce de trois ans, a été adopté. L'accord final comporte néanmoins une clause de bonne volonté stipulant que les créanciers étaient disposés à revoir la situation de la dette du Gabon en 2005. En juillet 2004, le Ghana a atteint le point d'achèvement et une réunion avec le Club de Paris a été organisée le même mois. Les créanciers du Club de Paris ont annulé 823 millions de dollars É.-U. de dettes et 737 millions de dollars É.-U. ont été rééchelonnés. Madagascar a atteint le point d'achèvement en octobre 2004 et a participé à une réunion du Club de Paris en novembre. Les créanciers ont annulé 752 millions de dollars É.-U. de dettes et rééchelonné 305 millions de dollars É.-U. En décembre 2004, le Congo est parvenu à un accord avec les créanciers du Club de Paris en vue d'appliquer les conditions de Naples aux dettes arrivant à échéance entre 2004 et 2007. Les créanciers ont décidé d'annuler 90 % (conditions de Cologne) de la dette du Congo aussitôt que ce pays aurait atteint le point de décision.

2. Appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales (G-24)

54. Le G-24 a tenu un atelier sur les obstacles à la croissance en Afrique subsaharienne à Pretoria (Afrique du Sud) les 29 et 30 novembre 2004. La CNUCED y a présenté un document sur les résultats commerciaux de l'Afrique et sur sa dépendance à l'égard des produits de base. Les questions relatives au financement du développement de l'Afrique et à la dette y ont aussi été débattues.

3. Système de gestion et d'analyse de la dette

55. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a été installé en Angola, au Burkina Faso, au Burundi, en République centrafricaine, au Congo, au Tchad, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Égypte, en Éthiopie, au Gabon, en Guinée-Bissau, à Madagascar, en Mauritanie, au Rwanda, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal, au Soudan, au Togo, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe. Il est prévu d'installer le logiciel SYGADE en République démocratique du Congo en 2005. De nouveaux projets sont en cours d'élaboration pour l'Algérie, la République centrafricaine, l'Éthiopie, Sao Tomé-et-Principe et le Soudan.

56. En 2004, le Programme SYGADE a envoyé 13 missions (personnel du siège) dans sept pays d'Afrique (Angola, Burkina Faso (3), Tchad (1), Congo (3), Soudan, Togo

et Zimbabwe (3)), essentiellement pour participer à des ateliers sur la gestion de la dette et pour installer la nouvelle version 5.3 du SYGADE et former les futurs utilisateurs. En outre, des consultants pour le SYGADE ont passé au total 27 semaines dans sept pays d'Afrique, essentiellement pour dispenser une formation à la gestion de la dette.

57. En mars 2004, une délégation du Ministère des finances et de la Banque centrale de Madagascar a participé à un atelier organisé à Genève. Une formation avancée à la version 5.3 du SYGADE leur a été dispensée.

58. La CNUCED recherche toujours un accord en vue de décentraliser ses activités relatives au SYGADE en Afrique. Le Programme SYGADE a poursuivi sa coopération étroite avec le MEFMI¹⁰ et Pôle Dette¹¹ par le biais d'activités conjointes. Pôle Dette et la CNUCED ont développé et officialisé leur coopération et signeront un accord de coopération technique en 2005. Ce projet porte notamment sur la création d'un groupe régional du SYGADE à Yaoundé, le lancement d'un programme de formation destiné aux gestionnaires de la dette, l'organisation de nouveaux ateliers et séminaires conjoints CNUCED-Pôle Dette ainsi que le renforcement des capacités de Pôle-Dette de s'occuper des questions relatives aux systèmes d'enregistrement et de gestion de la dette.

59. Le coût du SYGADE est amorti par la rationalisation des modalités de service de la dette et par la mise en évidence d'incohérences dans les réclamations des organismes créditeurs. De plus, des économies importantes peuvent être réalisées en évitant des dépenses inutiles comme les versements excédentaires aux créanciers ou les intérêts de pénalité dus à une mauvaise comptabilité. Outre ces économies, l'utilisation du SYGADE dans les bureaux de la dette permet aux pays d'avoir une base de données à jour et donc de rationaliser la gestion de la dette et de mieux préparer les négociations sur les prêts et sur les rééchelonnements.

D. Investissement international et développement des entreprises

60. En 2004, 46 pays africains ont bénéficié de l'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine et plus de 100 journées de formation et d'ateliers ont été organisées en Afrique et pour les pays du continent. La CNUCED a collaboré étroitement avec le secrétariat du NEPAD, en particulier concernant la promotion de l'investissement, les examens collégiaux ainsi que la science et la technique.

61. En mars 2005, la CNUCED et la Japan Bank for International Cooperation (JBIC) ont lancé une initiative africaine conjointe en matière d'investissement afin d'inciter les entreprises

¹⁰ Le MEFMI est un établissement régional dont les 12 pays ci-après sont membres: Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Sa mission est de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la gestion économique et financière. Quatre des pays membres du MEFMI utilisent le SYGADE (Angola, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).

¹¹ Initiative conjointe de la BCEAO et de la BEAC, dont les pays ci-après sont membres: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, Tchad, Gabon, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. La Guinée et la Mauritanie sont des pays associés. Huit de ses membres utilisent le SYGADE.

japonaises à investir davantage en Afrique. L'objectif est de favoriser la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique, qui est l'un des trois piliers du NEPAD. Dans le cadre de cette initiative, trois livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement ont été élaborés avec les trois membres de la communauté d'Afrique de l'Est – Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

1. Analyse des questions relatives à l'investissement

62. Il ressort de l'analyse des tendances de l'investissement en Afrique réalisée dans le *World Investment Report 2004* que les perspectives du continent en matière d'IED sont encourageantes en raison des ressources naturelles dont la région dispose, du dynamisme des marchés mondiaux de produits de base, de la meilleure image dont la région jouit auprès des investisseurs et des améliorations constamment apportées à la réglementation. Des activités, notamment des conférences de presse, ont été organisées dans vingt pays africains à l'occasion de la sortie de ce rapport.

63. Deux nouvelles études sur le thème «New developments in African FDI» et le *World Investment Directory: Africa* sont en cours de rédaction. Afin d'améliorer les données et les statistiques sur l'IED, un atelier s'est tenu du 22 au 24 novembre 2004 à Addis-Abeba à l'intention de représentants de banques centrales, d'organismes nationaux de statistique et de promotion de l'investissement ainsi que de décideurs afin d'examiner les problèmes rencontrés dans 11 pays d'Afrique. L'unanimité s'est faite au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur la collecte et la diffusion de statistiques sur l'investissement étranger direct en Afrique.

64. Quatre «Guides de l'investissement: Opportunités et conditions» ont été publiés sur l'Éthiopie, le Mali, la Mauritanie (en anglais et en français) et l'Ouganda en coopération avec la Chambre de commerce internationale. Trois nouveaux guides de l'investissement au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Afrique de l'Est sont en cours de rédaction.

65. Le projet intitulé «Needs Assessment to Attract Asian FDI to Africa» a aidé les pays africains à élaborer les politiques propres à attirer l'IED provenant d'Asie, notamment des PME. Une publication, fruit de ce projet, intitulée *Asian Investment in Africa: Towards a New Cooperation among Developing Countries* est en cours de rédaction. Cette étude comprend des chapitres sur l'IED asiatique au Botswana, au Ghana, à Madagascar, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Certaines conclusions ont été présentées à la Conférence Afrique-Asie sur le commerce et l'investissement, organisée par la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) qui s'est tenue à Tokyo les 1^{er} et 2 novembre 2004.

2. Orientations et renforcement des capacités

66. Le projet conjoint Kenya-PNUD-Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a débouché sur un programme intégré d'assistance technique au Kenya, qui comprenait un examen de la politique d'investissement, une stratégie de promotion de l'investissement fondée sur les recommandations formulées lors de cet examen et des interventions en matière de renforcement des capacités, notamment des activités de formation destinées aux centres de promotion de l'investissement, ainsi qu'un examen de la politique

technologique (voir par. 77 ci-après). Cette approche intégrée des services consultatifs était un exemple de coopération entre la CNUCED, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement kényan, débouchant sur l'intégration de l'assistance technique liée au commerce dans les stratégies nationales de développement. Le rapport sur l'examen de la politique d'investissement du Kenya, dont les grandes lignes ont été présentées lors d'un atelier national réunissant les parties prenantes à Nairobi le 22 mars 2005 ainsi qu'un groupe de parlementaires le 18 mars 2005, sera bientôt achevé.

a) Examen de la politique d'investissement

67. Les politiques d'investissement de l'Algérie et du Bénin ont été examinées respectivement au cours de la huitième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et de la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement qui s'est tenue à Genève (1^{er}-3 novembre 2004). L'examen de la politique d'investissement de la Zambie est en cours de préparation. Fin mars 2005, 11 pays d'Afrique avaient demandé que leur politique d'investissement soit examinée; celle du Rwanda devrait l'être bientôt et des examens de la politique d'investissement du Maroc et du Nigéria sont en cours de préparation.

68. Des programmes d'assistance technique visant à donner suite aux recommandations formulées lors de ces examens sont en cours dans huit pays africains et démarreront prochainement dans les autres pays.

b) Promotion de l'investissement: Services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF)

69. En 2004, les SCIF ont porté sur: l'élaboration d'un projet de législation relative à l'IED au Lesotho et au Botswana; l'établissement d'un rapport diagnostique sur la situation du Maroc en vue d'accroître les capacités de ce pays d'attirer l'IED; la mise au point d'une stratégie de promotion de l'investissement et d'un programme de renforcement des capacités au Kenya. En outre, une étude diagnostique des conditions d'investissement dans les pays de la CEMAC a été réalisée et une stratégie visant à attirer des investisseurs dans le secteur de l'habillement a été mise en place au Botswana.

70. À Djibouti, l'installation de l'Investment Gateway, qui est un portail Internet interactif destiné à la promotion de l'investissement, est en cours.

71. L'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), dont 46 organismes africains de promotion de l'investissement sont membres, a continué de bénéficier d'un soutien. En coopération avec cette dernière, trois séminaires régionaux de formation ont été organisés, avec la participation active de plusieurs pays africains, sur la création et le développement de groupements d'entreprises au Botswana, sur les services aux investisseurs avant et après l'investissement en Algérie, et sur le marketing stratégique à Marseille.

c) Accords internationaux d'investissement

72. Deux cours intensifs de formation à l'intention de négociateurs d'accords internationaux d'investissement (le troisième pour les pays anglophones (Pretoria, mars 2004), le quatrième

pour les pays francophones (Alexandrie, mai 2004)) ont été organisés. Chacun d'eux était précédé d'un enseignement à distance. Le programme a aussi facilité l'organisation de négociations sur des accords bilatéraux d'investissement entre 13 pays francophones (Bruxelles, février 2004), dont 9 pays africains, qui ont débouché sur la signature de 17 accords. En outre, une cérémonie de signature a été organisée à l'occasion de la onzième session de la Conférence (São Paulo, juin 2004) avec la signature de 6 traités bilatéraux d'investissement par 7 pays, dont 5 pays africains.

73. Plusieurs séminaires ad hoc ont été organisés dans le cadre du programme et des services consultatifs ont été fournis à la demande d'organisations régionales africaines. Trois missions ont été dépêchées pour aider les pays du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) à rédiger et à négocier un accord sur l'espace d'investissement commun du COMESA. Des discussions sur l'investissement ont été menées avec des représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à Bruxelles et à Gaborone. Une mission a aussi été organisée auprès de l'Union douanière d'Afrique australe pour examiner les chapitres relatifs à l'investissement des accords de libre-échange. Enfin, une assistance technique a été fournie à l'UMA en vue d'élaborer un projet d'assistance technique global avec d'autres programmes de la CNUCED.

d) Technologie

74. Comme le lui avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2004/68, la CNUCED a lancé un projet visant à promouvoir l'intégration de la science et de la technologie dans les programmes sectoriels et les stratégies nationales (ou cadres nationaux) du NEPAD afin de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Ce projet sera mis en œuvre conjointement par le Centre pour la science et la technique au service du développement et le secrétariat du NEPAD/Conseil ministériel africain pour la science et la technologie.

75. Les travaux de recherche menés dans ce domaine ont abouti notamment à la publication de *Africa's Technology Gap*, où est examiné le cadre directif du Ghana, du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, en mettant l'accent sur le transfert de technologies ainsi que sur l'assimilation et l'utilisation de la technologie dans l'industrie manufacturière. Le document intitulé «*The Digital Divide: ICT Development Indices 2004*» examine les tendances de la fracture numérique et en particulier l'évolution des TIC en Afrique, et contient une étude de cas sur le secteur des TIC en Égypte.

76. Dans le domaine de l'assistance technique, la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement ont élaboré en commun un programme avec le Centre des technologies de l'information de l'État de Genève afin de dispenser une formation sur mesure aux ingénieurs de pays en développement. Pendant la phase pilote de ce programme, un projet proposé par le Lesotho a été choisi. Il pourrait aboutir à la mise en place d'une banque de données scientifique et technologique nationale.

77. Dans le cadre du projet Kenya-PNUD-Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la CNUCED a examiné la politique scientifique et technique du Kenya, en particulier en matière de transfert et de diffusion de la technologie, et a formulé des recommandations en vue de mettre en place une véritable direction politique en matière de science et de technologie, de renforcer la capacité des fonctionnaires de participer effectivement

à des négociations sur le transfert de technologies ainsi que de réformer les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle dans l'optique des objectifs de développement du Millénaire.

3. Investissement et compétitivité des entreprises

78. Le programme EMPRETEC vise à promouvoir l'esprit d'entreprise dans les pays en développement. Avec l'Angola, le programme est désormais opérationnel dans 20 pays d'Afrique. Une méthode de formation à l'intention des femmes chef d'entreprise a été élaborée et appliquée avec succès en Éthiopie et en Ouganda.

79. Une assistance en matière de gouvernance d'entreprise et de transparence a été apportée à l'Angola, à l'Éthiopie, au Nigéria, au Rwanda, au Sénégal, à l'Afrique du Sud, au Soudan, à la République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. Pendant la période considérée, le secrétariat a collaboré étroitement avec la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA), l'African Institute of Corporate Citizenship et divers organismes nationaux de comptables en Afrique.

80. Dans le domaine de la compétitivité des entreprises, la CNUCED a achevé le projet exécuté pour le compte du Groupe spécial pour l'Afrique du PNUD/TICAD intitulé «Appui aux politiques régionales pour le développement du secteur privé en Afrique», dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III). Suite aux consultations démarrées en avril 2003 à Casablanca (Maroc), la création du Asia-Africa Business Council (AABC) a été recommandée. La CNUCED a fourni une assistance technique au Comité consultatif du AABC pour la mise au point de la stratégie et du plan d'action de l'AABC, qui doit être officiellement créé en mars 2005. Elle a aussi élaboré une note de stratégie intitulée *Enhancing the Contribution to Development of the Indigenous Private Sector in Africa: Challenges and Opportunities for Africa-Asia Cooperation*.

4. Assurance

81. La CNUCED a poursuivi son assistance au secteur de l'assurance en coopération étroite avec l'Organisation des assurances africaines (OAA):

- Le Séminaire CNUCED/Organisation des assurances africaines (OAA) organisé en 2004 sur l'assurance et la réassurance des risques catastrophiques, tenu à Casablanca, a attiré plus de 400 participants et a abouti à la création du Centre africain des risques catastrophiques (CARC) à Casablanca;
- En mai 2004, la CNUCED a joué un rôle dans la création de l'Association des assureurs africains de crédits à l'exportation et dans l'adhésion à cette association des membres de l'Union de Dakar;
- Le système de gestion informatisé des assurances mis au point par la CNUCED et l'OAA est arrivé au stade où un centre de services et une équipe de soutien technique permanents devront être mis en place pour répondre à la demande des pays intéressés sur l'ensemble du continent africain. Des fonds supplémentaires devront être collectés et des donateurs sont recherchés;

- La CNUCED a aussi contribué à la dix-huitième réunion du Council of Bureaux on the COMESA Yellow Card Scheme à Siavonga (Zambie), organisme qui gère l'Accord international sur l'assistance automobile – qui s'inspire des instruments de l'ONU – pour les pays d'Afrique de l'Est membres du COMESA. Afin de faciliter le commerce et le mouvement interrégional des marchandises sur le continent africain, une proposition visant à rapprocher les accords internationaux d'assurance automobile des pays membres du COMESA et des pays membres de la SADC est en cours d'examen;
- La CNUCED aide le Burundi à élaborer ses propres stratégies en matière de législation et de réglementation prudentielle dans le secteur de l'assurance.
